

# Votre réseau MOBIVIE évolue avec de nouvelles cartes !

Une nouvelle carte, spécifique aux **Cartes à Voyages** et aux **Abonnements Annuels Scolaires** de Vichy Communauté, a été conçue. Cette carte est personnelle et sécurisée.

Les nouvelles cartes sont à valider **à compter du 1er janvier 2022**.  
Passé ce délai, votre ancienne carte ne fonctionnera plus.

## • Comment obtenir sa nouvelle carte ?

**Si vous avez une Carte à Voyages**, rendez-vous à l'agence commerciale MOBIVIE (1, place de la Gare à Vichy) muni de votre pièce d'identité et de votre carte actuelle.

**Si vous avez un Abonnement Scolaire**, votre nouvelle carte est envoyée directement à votre domicile.

**!**  
Aucune carte ne sera délivrée à bord des véhicules

## • Carte à Voyages : comment transférer ses voyages ?

Rassurez-vous, **les voyages sur votre ancienne carte ne sont pas perdus !**

Rendez-vous à l'agence commerciale MOBIVIE avec votre précédente carte pour faire transférer vos voyages sur la nouvelle carte.

## • Carte Liberté : suppression du titre de transport

**Le prélèvement bancaire automatique tous les mois disparaît.**

Pour remplacer votre Carte Liberté, vous devez utiliser la nouvelle carte MOBIVIE ou opter pour un abonnement mensuel.

## • Informations pratiques

La nouvelle carte MOBIVIE est **à valider à chaque montée dans les bus**, même en correspondance.

## Contacts

### Agence commerciale MOBIVIE

1, place de la Gare - 03200 VICHY

04 70 97 81 29

mobivie.vichy@transdev.com

